



No de résolution
ou annotation

**Séance
ordinaire
10 septembre
2019**

19-09-127

19-09-128

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Séance ordinaire du 10 septembre 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 10 septembre 2019 à 20 h 01 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras, Gilbert Séguin et mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand est présent.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Le directeur général fait la lecture de la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes payés et à payer
4. Adoption de procès-verbaux : séances extraordinaires du 4 et 22 juillet 2019 et des séances ordinaires du 9 juillet et 27 août 2019
5. Autorisation pour travaux sur le chemin Saint-Henri
6. Demande d'appui – Municipalité Les Coteaux : augmentation de la fréquence des arrêts des trains à la gare de Via Rail Canada située sur leur territoire
7. Croix-Rouge canadienne – Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022
8. L'Association pulmonaire du Québec – Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux
9. Correspondance
10. Questions de l'assistance
11. Levée ou ajournement de la séance

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé

D'ACCEPTER les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2019-09-10 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 24 651,76 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires Desjardins de 48 644,66 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 24 555,36 \$ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 6 240,76 \$, l'ensemble des comptes payés et à payer totalisant 105 591,51 \$ et ce, incluant les frais juridiques le cas échéant.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX : SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 4 ET 22 JUILLET 2019 ET DES SÉANCES ORDINAIRES DU 9 JUILLET ET 27 AOÛT 2019

Il est proposé

19-09-129

QUE les procès-verbaux des séances extraordinaires du 4 et 22 juillet 2019 et des séances ordinaires du 9 juillet et 27 août 2019 soient adoptés tel qu'inscrit au livre des procès-verbaux.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

AUTORISATION POUR TRAVAUX SUR LE CHEMIN SAINT-HENRI

ATTENDU QU'une demande a été déposée à la municipalité afin de remplacer un ponceau privé traversant le chemin Saint-Henri du 955 au 960 (Érablière Saint-Henri);

ATTENDU QUE pour réaliser les travaux, le chemin doit être excavé sur toute la largeur;

ATTENDU QUE les travaux comprennent le remplacement d'un ponceau municipal situé à proximité, qui fut utilisé par le requérant dans le passé;

ATTENDU QU'une seule tranchée sera réalisée;

ATTENDU QUE les anciens ponceaux seront retirés;

ATTENDU QUE tous les travaux seront aux frais du propriétaire;

ATTENDU QUE le nouveau ponceau aura 24 pouces de diamètre;

ATTENDU QUE le ponceau parallèle au chemin Saint-Henri sera débloqué en entier pour permettre le libre écoulement de l'eau;

ATTENDU QUE la date de réalisation des travaux sera coordonnée avec le responsable des travaux publics de la municipalité et que celui-ci sera sur place durant les travaux;

ATTENDU QU'aucun fils ou tuyau ne sera introduit dans le ponceau de la municipalité;

ATTENDU QUE l'entrepreneur des travaux aura les licences nécessaires à la réalisation de tels travaux;

ATTENDU QUE la signalisation adéquate sera installée lors des travaux afin de détourner la circulation;

ATTENDU QUE les travaux seront réalisés selon le devis technique - installation de ponceau routier, municipalité de Sainte-Marthe et ses annexes;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

19-09-130

D'AUTORISER le requérant, monsieur Francois Béliveau, à entreprendre les travaux de remplacement de ponceaux routiers traversant le chemin Saint-Henri du numéro civique 955 au 960 (Érablière Saint-Henri).

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DEMANDE D'APPUI – MUNICIPALITÉ LES COTEAUX : AUGMENTATION DE LA FRÉQUENCE DES ARRÊTS DES TRAINS À LA GARE DE VIA RAIL CANADA SITUÉE SUR LEUR TERRITOIRE

ATTENDU QUE Via Rail Canada dessert la population dans le corridor Québec-Montréal-Ottawa à raison de 8 trains par jour (allers-retours);

ATTENDU QUE Via Rail Canada dessert la population dans le corridor Québec-Montréal-Toronto à raison de 14 trains par jour (allers-retours);

ATTENDU QU'un seul train par jour arrête à la gare située à Les Coteaux dans la direction d'Ottawa et de Montréal;

ATTENDU QUE dans le Résumé du Plan d'entreprise 2017-2021 de Via Rail Canada, il est indiqué à la page 12: « Un nombre accru de fréquences et de correspondances est nécessaire pour que le service ferroviaire passager soit viable sur le plan commercial, comme l'ont prouvé les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Europe et l'Asie. L'augmentation de la fréquence des trains dans le corridor est nécessaire si le service ferroviaire passager veut grandir et atteindre un point critique. »;

ATTENDU QUE dans le Résumé du Plan d'entreprise 2017-2021 de Via Rail Canada, il est indiqué à la page 13: « Au cours des trois dernières années, Via Rail Canada a prouvé que lorsqu'on offre aux canadiens un produit de qualité, conçu pour eux, ils prendront le train. »;

ATTENDU QUE dans le Résumé du Plan d'entreprise 2017-2021 de Via Rail Canada, il est indiqué à la page 14: « À des endroits où Via Rail Canada a été en mesure d'ajouter des départs, comme entre Toronto et Ottawa, elle a connu une croissance, de passagers et de revenus, dans les deux chiffres. » (en ce qui a trait à un pourcentage);

ATTENDU QUE l'utilisation du train comme moyen de transport est écoresponsable et permet de réduire l'empreinte écologique reliée au transport;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

19-09-131

D'APPUYER la municipalité de Les Coteaux dans leur démarche auprès Via Rail Canada afin d'augmenter la fréquence des arrêts à la gare de Via Rail Canada située à Les Coteaux;

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution au ministre des Transports, l'honorable Marc Garneau, ainsi qu'à la députée de Salaberry-Suroît, madame Anne Minh-Thu Quach et aux municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CROIX-ROUGE CANADIENNE – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS POUR LES ANNÉES 2019-2020, 2020-2021 ET 2021-2022

Il est proposé

19-09-132

D'ACCEPTER le renouvellement de l'entente de services aux sinistrés proposée par la Société canadienne de la CROIX-ROUGE, division Québec, pour une période de trois ans, soit les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 et dont la contribution annuelle est de 0,17 \$ per capita, donc de 175,10 \$ pour la première période d'une année.

D'AUTORISER monsieur le maire et monsieur le directeur général à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

L'ASSOCIATION PULMONAIRE DU QUÉBEC – CAMPAGNE PROVINCIALE D'ARRACHAGE DE L'HERBE À POUX

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marthe est déjà consciente de l'importance d'éradiquer, dans la mesure du possible, l'herbe à poux sur son territoire afin que les gens qui sont incommodés par sa présence puissent être soulagés;

ATTENDU QUE des actions ont déjà été posées en saison par l'inspectrice municipale afin de voir réduire le nombre de plants sur le territoire de notre municipalité;

ATTENDU QU'il s'agit d'une démarche de santé publique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

19-09-133

D'ADHÉRER à la campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux de l'Association pulmonaire du Québec.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

19-09-134

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire ainsi que monsieur le directeur général résument et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, monsieur le maire François Pleau met fin à la période de questions.

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 20 h 16,

Il est proposé

QUE la présente séance soit levée

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

François Pleau
maire

Michel Bertrand
directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS (Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand
directeur général

